



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 24109

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la nécessité d'installer un scanner à Châteaubriant. Au moment où est élaboré un rapprochement entre les deux établissements hospitaliers (public et privé), il n'y a plus rien qui puisse s'opposer à la mise en place rapide d'un scanner attendu depuis longtemps par les patients et les professionnels de santé.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'importance d'installer un scanner à Châteaubriant. Un dossier de demande d'autorisation d'installation d'un scanner, commun aux deux secteurs public et privé de la ville, a, en effet, été déposé auprès des services déconcentrés de l'Etat dans la région. Ce dossier a été examiné par le comité régional d'organisation sanitaire et sociale dans sa séance du 11 février dernier puis soumis à la commission exécutive de l'Agence régionale de l'hospitalisation des Pays de la Loire le 17 mars 1999. Ce dossier est intéressant tant du point de vue du partenariat public/privé que de celui de la couverture des besoins de la population de la zone. Il devrait donc recevoir une réponse favorable de l'administration.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24109

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 303

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2728